

EUROBONDS ODD DU BENIN

Rapport d'allocation de l'émission inaugurale de
juillet 2021



Juillet 2022



SOMMAIRE

LE MOT DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, MINISTRE D'ÉTAT	3		
RESUME EXECUTIF	4		
INTRODUCTION	5		
1 L'EMISSION OBLIGATAIRE INAUGURALE ODD DU BENIN	6		
2 DEPENSES ELIGIBLES ET PROCESUS DE SELECTION	9		
3 ALLOCATION DES RESSOURCES	12		
3.1 PRESENTATION GLOBALE DE L'ALLOCATION DES FONDS	13		
3.2 DETAIL DE L'ALLOCATION ET PERFORMANCES PAR PILIER	17		
3.2.1 Pilier population	18	3.3.1 Développement d'une agriculture durable et productive (ODD 1, 2, 8)	24
3.2.2 Pilier prosperite	19	3.3.2 Accès à l'eau potable et traitement des eaux usées (ODD 3, 6, 11)	24
3.2.3 Pilier planete	20	3.3.3 Amélioration de la santé pour tous (ODD 3, 5, 10)	25
3.2.4 Pilier partenariats	21	3.3.4 Habitat décent pour les populations pauvres (ODD 1, 11)	25
3.3 DETAIL DE L'ALLOCATION PAR CATEGORIE DE DEPENSES ELIGIBLE	22	3.3.5 Elargissement des services éducatifs et amélioration des capacités de prise en charge des élèves et étudiants (ODD 4, 5, 10)	26
		3.3.6 Accès à une énergie bas-carbone, fiable et peu onéreuse (ODD 7, 13)	26
		3.3.7 Connectivité et inclusion numérique sur l'ensemble du territoire (ODD 4, 9)	27
		3.3.8 Soutien à l'emploi et inclusion financière des jeunes, des femmes et des entrepreneurs ruraux (ODD 5, 8, 10)	27
		3.3.9 Aménagement de cadres de vie et d'infrastructures durables pour tous (ODD 6, 8, 9, 11, 12)	28
		3.3.10 Préservation des zones lacustres et littorales, exploitation économique raisonnée des étendues littorales (ODD 14)	28
		3.3.11 Préservation de la biodiversité, restauration & exploitation raisonnée du couvert forestier & lutte contre la désertification (ODD 13, 15)	29
		3.3.12 Valorisation des lieux de mémoire patrimoniaux et éducatifs et infrastructures de divertissement (ODD 4, 11, 17)	29
	22	CONCLUSION	30
		ANNEXES	31

LE MOT DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, MINISTRE D'ETAT

“Le Bénin est plus que jamais mobilisé afin de mettre en œuvre l'Agenda 2030 des Nations Unies”



Engagé en faveur de l'Agenda 2030 des ODD, le Bénin est plus que jamais mobilisé pour parvenir à sa réalisation effective. Dès 2016, une gouvernance dédiée a été mise en place afin d'impliquer de manière transversale les institutions et de transformer l'action publique. La priorisation des cibles les plus pressantes et l'évaluation de leurs coûts ont doté le pays d'un cadre pertinent de référence et d'action.

Le 15 juillet 2021, le Bénin a réalisé avec succès, l'émission inaugurale ODD de 500 millions d'euros et d'une maturité de 12,5 ans sur le marché international, destinée au financement des projets à fort impact sur l'atteinte des cibles pertinentes des Objectifs de Développement Durables pour le pays. La participation au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) soumettant l'agenda ODD du pays à une évaluation volontaire par les paires a fini par témoigner de l'engagement et de la bonne volonté du pays pour l'atteinte des ODD.

Le recours aux obligations durables est un signal envoyé aux marchés de capitaux internationaux sur la détermination des autorités nationales à progresser en matière de réalisation du développement durable.

À cette occasion, le pays a pris un certain nombre d'engagements devant les investisseurs internationaux, notamment la production, sur une base annuelle, d'un rapport d'impact sur les bénéficiaires des projets financés et d'un rapport d'allocation audité des fonds levés. Le présent rapport matérialise le respect de ces engagements.

Au-delà du caractère historique de l'opération de juillet 2021 et de ce qu'elle constitue une première sur le continent africain, elle reflète également l'impulsion que donne le Bénin au recours à des instruments de financement innovants pour agir plus vite face au défi du développement durable. Cette dynamique se veut pérenne.

RESUME EXECUTIF

Le 15 juillet 2021, le Bénin émettait sa première obligation ODD d'un montant de 500 millions d'euros sur 12,5 ans (arrivant à échéance le 22 janvier 2035). A travers cette émission, le pays affiche son ambition d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par le recours à des instruments de financement innovants.

En amont à cette opération, l'État a engagé non seulement un travail préalable d'identification des dépenses en faveur de l'atteinte des ODD auxquelles seront adossés les financements levés (ainsi qu'à rendre compte de ces dépenses et divers investissements financés) mais aussi et surtout a organisé l'allocation des ressources issues de cette obligation. Ainsi, ce premier rapport a été élaboré sur la base des critères initialement établis et selon une méthode bien définie d'allocation des ressources.

Au total, 57 dépenses constituées principalement de projets, programmes et mesures sociales prises par le Gouvernement ont été financées par les fonds de l'émission obligataire ODD, correspondant dans leur totalité aux quatre piliers¹ définis par la République du Bénin, dans le document cadre de l'émission, en collaboration avec les banques partenaires. Les principales catégories bénéficiaires de l'allocation sont : (i) Elargissement des services éducatifs et amélioration des capacités de prise en charge des élèves et étudiants (40,9%) ; (ii) Accès à l'eau potable et traitement des eaux usées (17,5%) ; (iii) Aménagement de cadres de vie et d'infrastructures durables pour tous (13,3%) ; (iv) Amélioration de la santé pour tous (7,6%) ; (v) Accès à une énergie bas-carbone, fiable et peu onéreuse (6,0%).

¹ Les quatre piliers d'intervention : Population, Prospérité, Planète, Partenariats

INTRODUCTION

En 2015, les 193 États membres de l'Organisation des Nations unies ont adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable. Cet Agenda « fournit un schéma directeur partagé pour la paix et la prospérité des populations et de la planète, aujourd'hui et à l'avenir » et comprend 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Après cinq ans de mise en œuvre, la communauté internationale a amorcé la décennie d'actions qui appelle tous les pays à accélérer la mise en œuvre de solutions durables face aux défis majeurs auxquels le monde est confronté, à la pauvreté et l'inégalité des sexes, aux changements climatiques y compris les diverses inégalités ainsi que la résorption des écarts financiers.

Au Bénin, dès 2016, le Gouvernement a mis en place une nouvelle dynamique à travers l'adoption d'une démarche coordonnée d'internalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) qui a permis de réaliser successivement la priorisation des cibles les plus pressantes pour le Bénin et l'évaluation du coût d'atteinte des ODD, aussi appelé « costing ».

Fort de son dispositif institutionnel pour l'atteinte des ODD, et pour affirmer sa détermination à faire des progrès notables en matière d'ODD dans la décennie d'action, le Bénin a lancé, pour la première fois de son histoire et en Afrique, une émission obligataire destinée au financement des projets à fort impact sur l'atteinte de ses cibles pertinentes des ODD. Le document-cadre d'émission obligataire ODD élaboré à cet effet, s'aligne sur les dernières lignes directrices des obligations durables (Sustainability Bond Guidelines "SBG" - édition 2021) publiées par l'International Capital Market Association ("ICMA").

Le présent rapport rend compte du respect des engagements du pays concernant l'affectation des fonds obligataires mobilisés et des critères d'éligibilité pour chaque projet (re)financé.

Il est structuré autour de trois (03) points à savoir : i) l'émission obligataire inaugurale ODD du Bénin ; ii) dépenses éligibles et processus de sélection ; iii) allocation des ressources.



I. L'EMISSION OBLIGATAIRE INAUGURALE ODD DU BENIN



La première émission d'obligations internationales dédiées aux financements de projets à forts impacts sur l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies a été réalisée par le Bénin, le 15 juillet 2021.

Le document cadre de l'émission s'appuie sur les mécanismes existants relatifs à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 développés par le pays. Les fonds mobilisés sont destinés exclusivement au financement de divers projets à caractère social et environnemental contribuant aux engagements du Bénin pour l'atteinte des ODD².

Les principales caractéristiques financières de cette émission sont résumées dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1 : Principales caractéristiques financières de l'emprunt

<i>Emetteur</i>	République du Bénin
<i>Date d'émission</i>	15 juillet 2021
<i>Côte de crédit (sollicitée)</i>	S&P : B+ (perspective stable) / Moody's : B1 (perspective stable)
<i>Monnaie</i>	Euro
<i>Ténor</i>	12,5 ans
<i>Maturité</i>	22 janvier 2035
<i>Montant</i>	500 millions ³
<i>Rendement</i>	5.25%
<i>Taux du coupon</i>	4,95 %
<i>Prime</i>	0,20 point de pourcentage

Source : MEF, juillet 2022

Le document-cadre s'aligne sur les dernières lignes directrices des obligations durables (Sustainability Bond Guidelines "SBG" - édition 2021) publiées par l'International Capital Market Association ("ICMA").

De plus, la contribution à la durabilité a été évaluée comme "avancée" par Moody's VE, obtenant ainsi le score le plus élevé possible et correspondant aux "meilleures pratiques" du marché. Les impacts attendus sont jugés « avancés » et la gestion des risques ESG « robuste » par Vigeo Eiris.

² Confer document portant Cadre d'émission obligataire ODD, https://odd.gouv.bj/wp-content/uploads/sites/13/2021/07/Document-cadre-obligations-ODD_Re%CC%81publique-du-Be%CC%81nin_FR-2.pdf

³ Le montant total net, alloué aux projets est de 485,4 millions d'euros

Par ailleurs, sept (07) autres caractéristiques méritent d'être soulignées concernant l'architecture du SDG Bond du Bénin :

1. Hiérarchisation des cibles ODD les plus urgentes sur la base d'une analyse du coût total pour les atteindre, menée avec les organisations internationales ;
2. Processus sophistiqué pour évaluer et sélectionner les dépenses en fonction de leur « sensibilité aux ODD » ;
3. Eligibilité de différentes natures de dépenses avec une série de conditions ;
4. Un total de 12 catégories de dépenses éligibles enrichies d'une justification clarifiant le contexte d'intervention et le raisonnement derrière les critères et le périmètre de dépenses ;
5. Populations cibles granulaires soigneusement définies et adaptées au contexte béninois ;
6. Liste exhaustive des exclusions thématiques et sectorielles avec un accent particulier sur la conservation de la biodiversité ;
7. Premier partenariat de ce type avec le Réseau de solutions pour le développement durable des Nations Unies (SDSN) créant une boucle de rétroaction et un contenu unique pour alimenter les rapports d'impact.



Le Réseau de solutions pour le développement durable des Nations Unies (SDSN) mobilise

une expertise scientifique et technologique mondiale pour promouvoir des solutions pratiques pour le développement durable. UNSDSN travaille en étroite collaboration avec les agences des Nations Unies, les institutions financières multilatérales, le secteur privé, les universités et centres de recherche de même que la société civile.

Le réseau promeut des approches intégrées pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable (ODD) et l'Accord de Paris sur le changement climatique, par le biais de l'éducation, de la recherche, de l'analyse des politiques et de la coopération mondiale. Elle accompagne le Bénin dans l'évaluation de ses politiques économiques et sociales en lien avec les cibles ODD à l'échelle internationale.

L'évaluation selon les critères les critères Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance (ESG) est devenu un enjeu majeur. Les investisseurs recherchent des moyens solides d'intégrer les données ESG dans leur flux de travail. Que ce soit pour la gestion des risques, la construction d'indices, la gestion de portefeuille ou le reporting, l'évaluation ESG de V.E. fournit les informations nécessaires sur un pays pour intégrer l'ESG en toute confiance.



V.E fait

partie de Moody's ESG Solutions depuis 2021. Moody's ESG Solutions est un département de Moody's Corporation qui répond à la demande mondiale croissante de connaissances sur les facteurs ESG et le climat.



II. DEPENSES ELIGIBLES ET PROCESSUS DE SELECTION



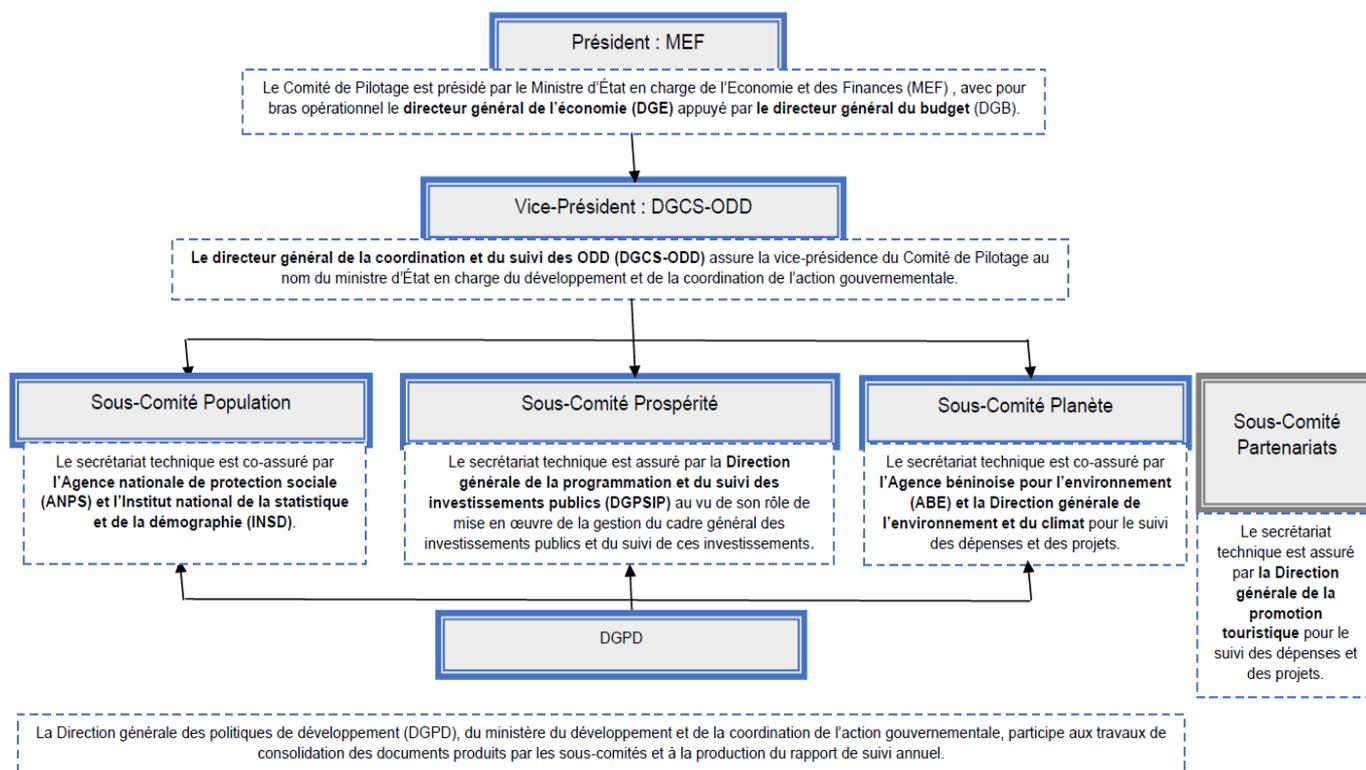
Le produit des obligations ODD du Bénin est logé dans le compte commun et unique du Trésor public. Il est destiné aux dépenses de l'État et au financement des projets/programmes contribuant de façon générale, aux quatre objectifs du Plan National de Développement à savoir : (i) développer un capital humain sain, compétent et compétitif ; (ii) accroître durablement la compétitivité de l'économie béninoise ; (iii) garantir la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et de l'émergence des pôles régionaux de développement ; et (iv) consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance.

De manière spécifique, il a été constitué autour de ces objectifs, quatre piliers (Population, prospérité, planète et partenariats) dans le cadre de l'émission obligatoire ODD, eux-mêmes déclinés en 12 catégories de dépenses éligibles.

Ces 12 catégories dans lesquelles sont sélectionnées les dépenses ODD éligibles, ainsi que les critères d'éligibilité associés, ont été définis et rendus publics à l'émission inaugurale, dans le document-cadre disponible sur le site internet du Ministère de l'Economie et des Finances ainsi que celui dédié aux obligations ODD.

Le processus de sélection des dépenses ODD éligibles est conduit par le comité de pilotage dont l'organigramme est présenté à la figure 1 ci-après. Ce comité mène des missions fondamentales, notamment la validation de la conformité de l'éligibilité des projets, des actifs et des dépenses retenus, l'évaluation et la sélection des dépenses éligibles ainsi que l'allocation analytique des fonds levés.

Figure 1 : Organigramme du comité de pilotage des obligations ODD



Source : Cadre d'émission obligatoire ODD, Agenda 2030



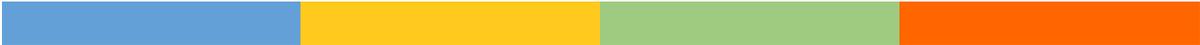
Le comité de pilotage s'assure également de l'exclusion de certains domaines à savoir : (i) les dépenses en lien avec les énergies fossiles, l'industrie du tabac, de l'alcool, du jeu, la production et le négoce d'armes ou d'équipements de défense et de sécurité, y compris les armes légères et de petit calibre ainsi que les explosifs et munitions d'usage militaire, (ii) le développement de filières viande rouge, la déforestation de forêt primaire, de forêt naturelle modifiée et mangroves ; (iii) tout projet susceptible d'être préjudiciable aux populations autochtones ainsi que tout projet de réhabilitation et d'aménagement territorial induisant, sans consultation préalable et indemnisation financière, un déplacement de plus de 100 personnes ; (iv) tout projet agricole de développement, de dissémination et de production d'OGM n'ayant pas fait l'objet d'une validation par le conseil national de biosécurité de même que tout projet cotonnier recourant aux pesticides non autorisés par le comité national de gestion des pesticides ; (v) la production ou le négoce de produit ou d'activité considéré comme illégal en accord avec les lois nationales et conventions internationales relatives aux questions de développement durable.

Figure 2: Processus de sélection des dépenses éligibles



Source : Cadre d'émission obligatoire ODD, 2021

Par ailleurs, il importe de souligner que l'émission inaugurale d'obligations ODD effectuée par le Bénin a été adossée pour moitié aux dépenses éligibles réalisées entre le 16 juillet 2019 et cette même date de l'année 2021 (remboursement) et l'autre moitié à celles restantes de l'année 2021 (nouveau financement).



III. ALLOCATION DES RESSOURCES



3.1. Présentation globale de l'allocation des fonds

Le portefeuille d'allocation prend en compte les projets de toutes les douze (12) catégories de dépenses éligibles retenues dans le document cadre de l'émission, comme le montre le tableau 2 ci-après.

Tableau 2: Récapitulatif des allocations des fonds sur les projets retenus

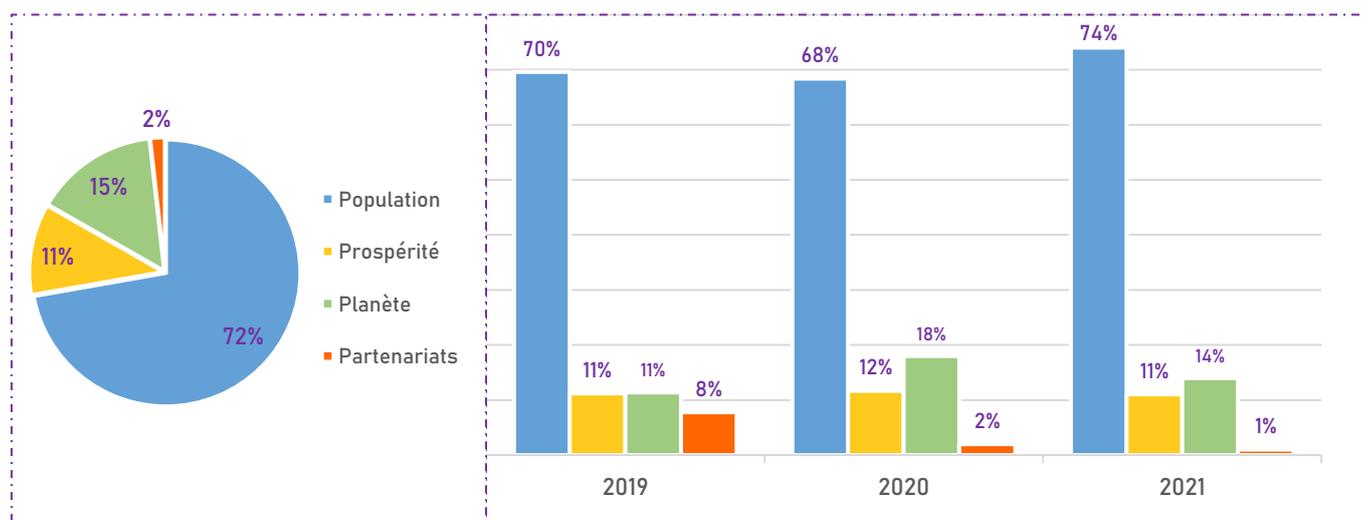
Piliers	Nb catégories éligibles	Nb projets financés	Remboursement		Nouveau financement		Allocation totale	
			Montant (en millions €)	Part (%)	Montant (en millions €)	Part (%)	Montant (en millions €)	Part (%)
Population	5	31	173,2	49,4	177,3	50,6	350,5	72,2
Prospérité	3	15	24,7	45,9	29,1	54,1	53,8	11,1
Planète	3	9	38,5	53,1	34,0	46,9	72,5	14,9
Partenariats	1	2	6,3	73,2	2,3	26,8	8,5	1,8
Ensemble	12	57	242,7	50	242,7	50	485,4	100

Source : MEF, juillet 2022

Il ressort de ce tableau que cinquante-sept (57) projets, programmes ou mesures souveraines sont associés aux catégories de dépenses financées avec une concentration au niveau du pilier « Population » (72,2% du financement) à travers trente-et-un (31) projets/programmes financés à l'intérieur de ce pilier.

La répartition synthétique des fonds par pilier est représentée dans le graphique 1.

Graphique 1 : Répartition générale des allocations par pilier et par année



Source : MEF, juillet 2022

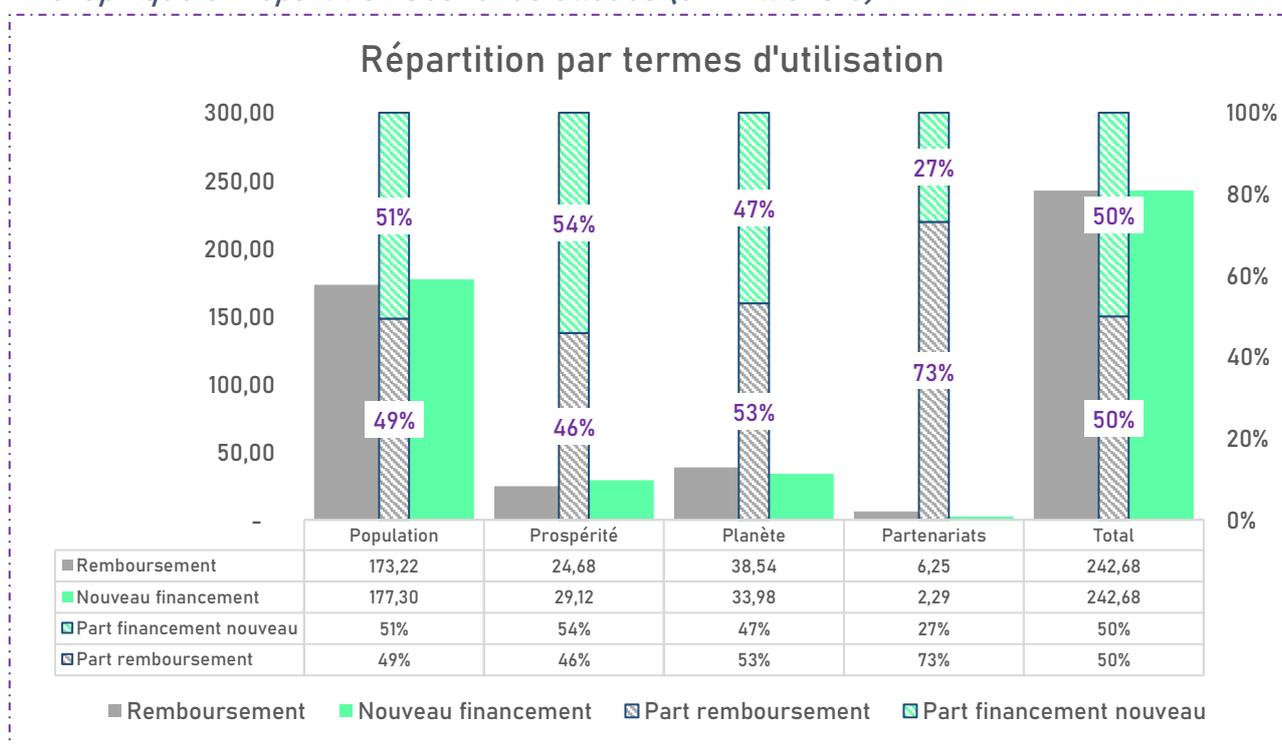
Graphique 2: Répartition des fonds alloués par année



Le montant total des fonds alloués s'élève à 485.365.000 € et est réparti pour 50% en remboursement et l'autre moitié en financement nouveau à hauteur de 242.682.500 €.

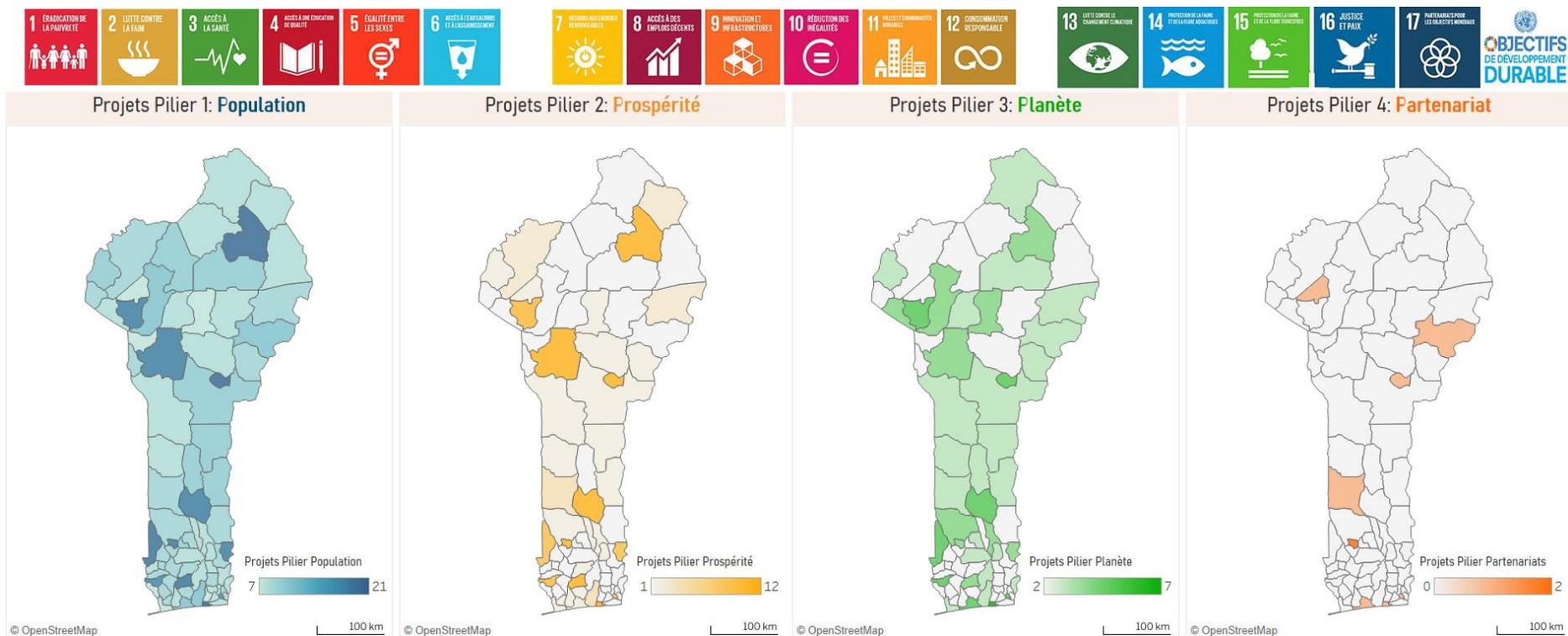
L'analyse intra-piliers révèle que la part du remboursement est plus élevée au niveau des piliers « Partenariats » et « Planète » respectivement 73,2% et 53,1% au moment où celle relativement élevée du nouveau financement, notée au niveau des piliers « Prospérité » et « Population », est respectivement estimée à 54,1% et 50,6%. En ce qui concerne la répartition du total en remboursement, 71,4% des ressources ont été affectées au pilier « Population », suivi du pilier « Planète » (15,9%). S'agissant du total en nouveau financement, 73,1% des ressources sont dédiées au pilier « Population » suivi également du pilier « Planète » avec 14,0% du montant.

Graphique 3: Répartition des fonds alloués (en millions €)



Source : MEF, juillet 2022

Figure 3 : Cartographie de la répartition par pilier



485,4
millions €
alloués

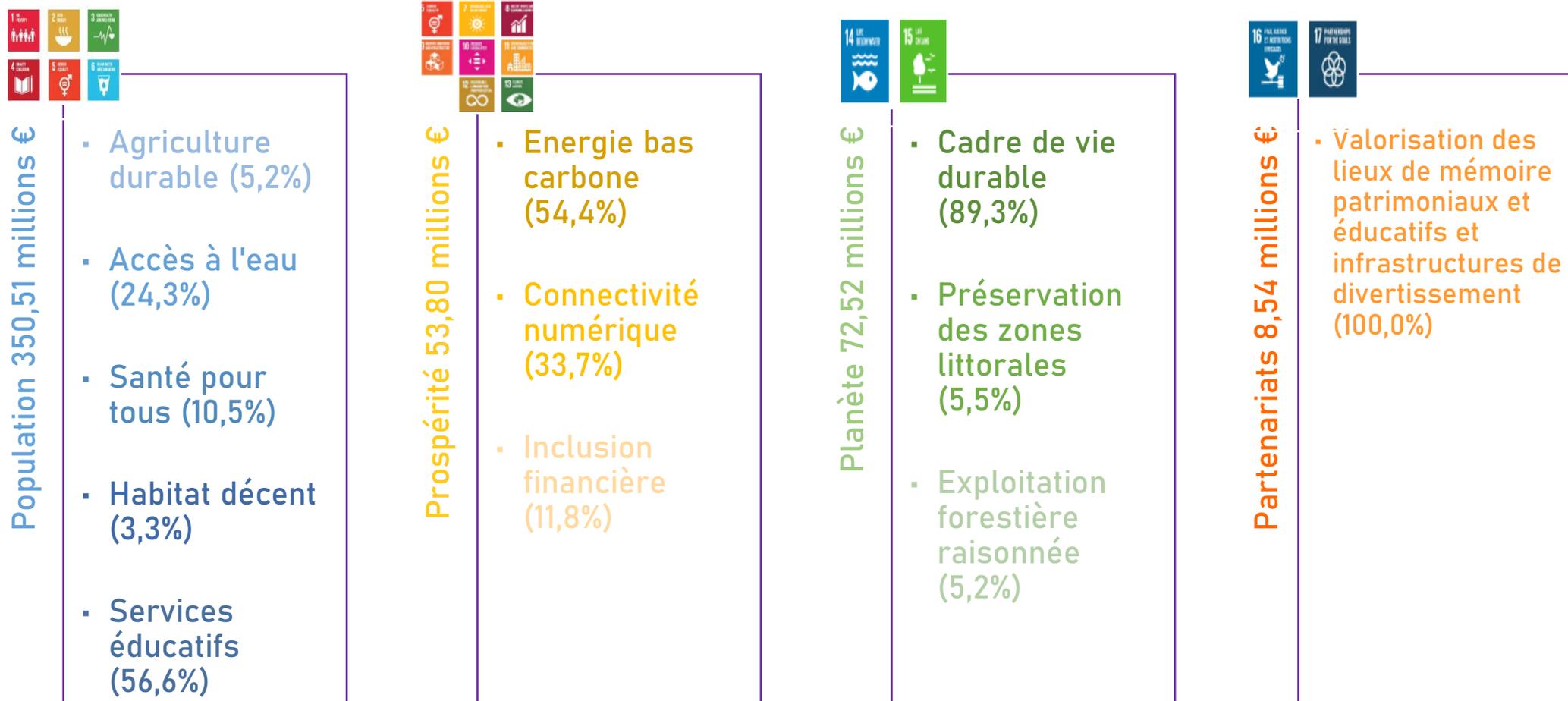
57 projets et
dépenses
financés

Une
diversité de
groupe de
bénéficiaires

- 🌐 L'allocation des ressources porte sur la totalité des fonds levés.
- 🌐 Ce financement à couvert différents projets et dépenses éligibles pour une population cible diverse et variée.
- 🌐 La cartographie des projets du portefeuille témoigne de la prise en compte de toutes les communes du pays dans la répartition des fonds, quoique à des degrés divers.

3.2. Détail de l'allocation et performances par pilier

Figure 4 : Synthèse par pilier

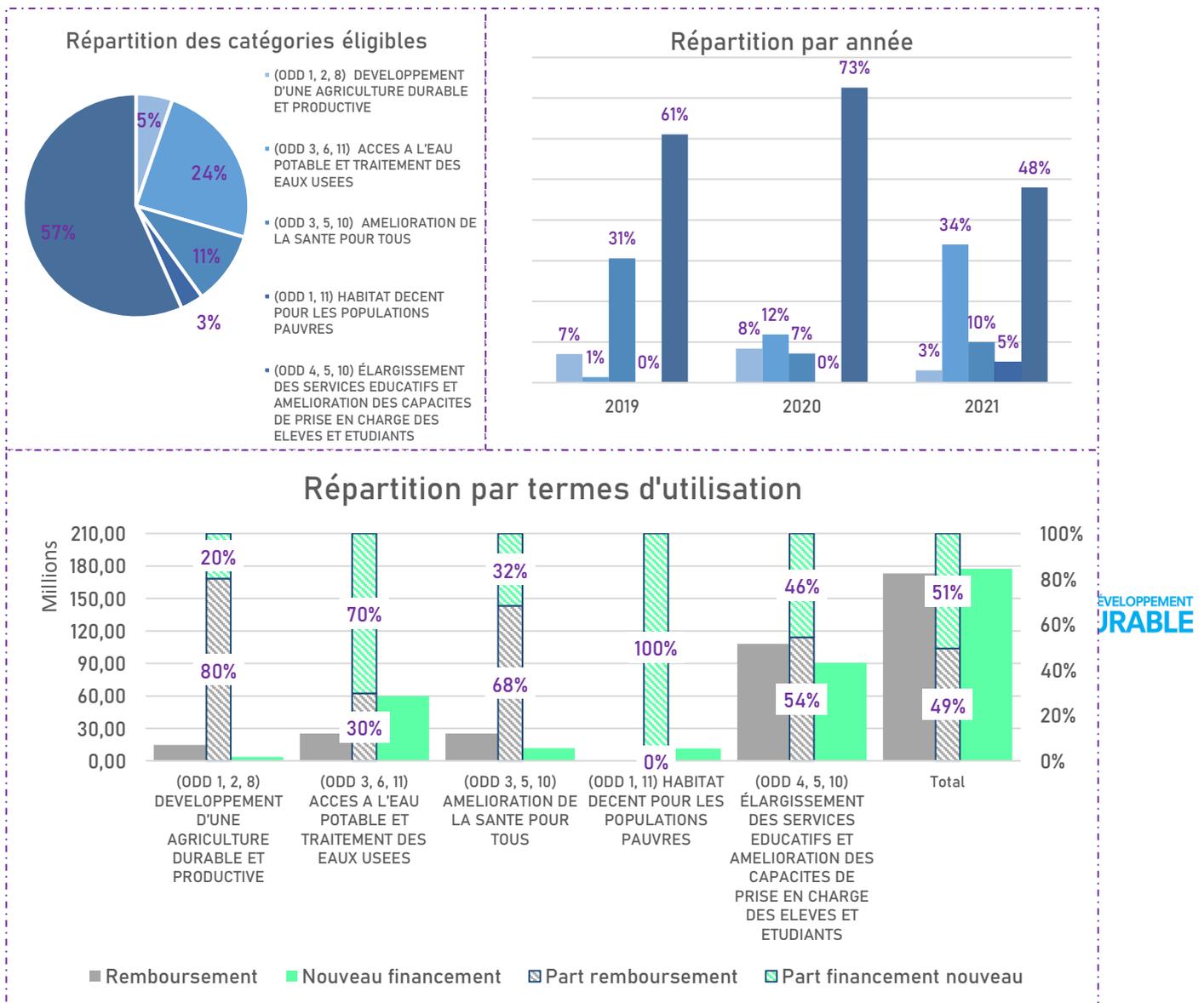


Source : MEF, juillet 2022

3.2.1. Pilier Population

Le montant total alloué pour le pilier « Population » s'élève à 350.514.103,51 € dont 173.216.485,53 € en remboursement (soit 49,4%) et 177.297.617,98 € au titre des nouveaux financements. Sur les cinq (05) catégories de dépenses que comporte ce pilier, celle relative à l'« Élargissement des services éducatifs et amélioration des capacités de prise en charge des élèves et étudiants », étroitement liée aux ODD 4, 5 et 10, concentre plus de la moitié de cette dotation soit 56,6%. En outre, les catégories relatives à l'« Amélioration de la santé pour tous (ODD 3, 5, 10) » et à l'« Accès à l'eau potable et traitement des eaux usées (ODD 3, 6, 11) » représentent respectivement 10,5% et 24,3% du montant alloué pour ce pilier.

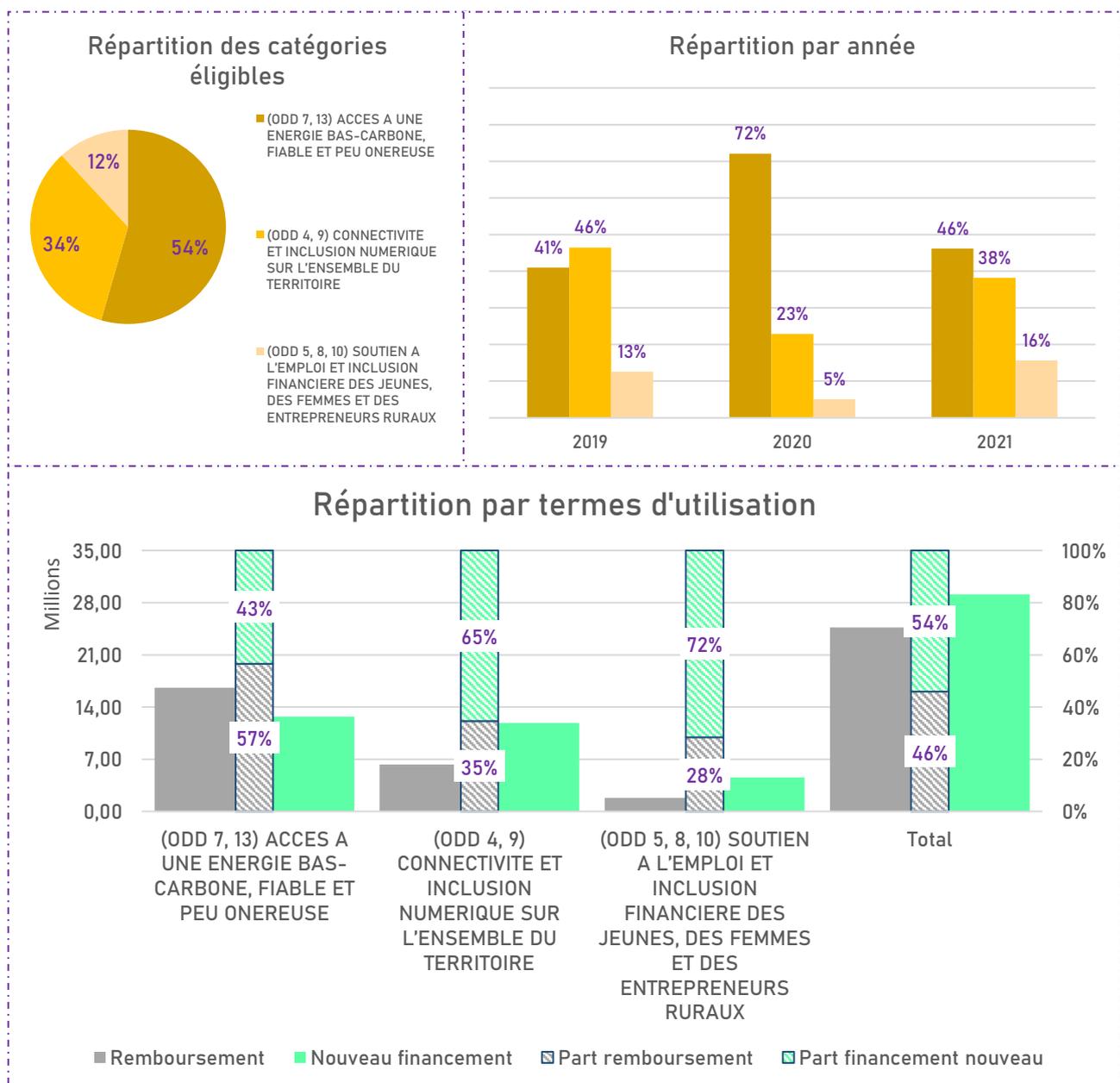
Graphique 4: Répartition des fonds alloués au niveau du pilier « Population »



3.2.2. Pilier Prospérité

Au total, 53.797.304,37 € sont alloués aux différentes catégories de dépenses relevant du pilier « Prospérité » à raison de 24.675.661,39 € pour le remboursement, soit 45,9% et 29.121.642,98 € pour le nouveau financement, soit 54,1%. La décomposition de ce montant total selon les catégories de dépenses du pilier fait ressortir que 54,4% est alloué à l'« Accès à une énergie bas-carbone, fiable et peu onéreuse (ODD 7, 13) », 33,7% à la « Connectivité et inclusion numérique sur l'ensemble du territoire (ODD 4, 9) » et 11,8% à la catégorie relative au « Soutien à l'emploi et inclusion financière des jeunes, femmes et entrepreneurs ruraux (ODD 5, 8, 10) ».

Graphique 5 : Répartition des fonds alloués au niveau du pilier « Prospérité »

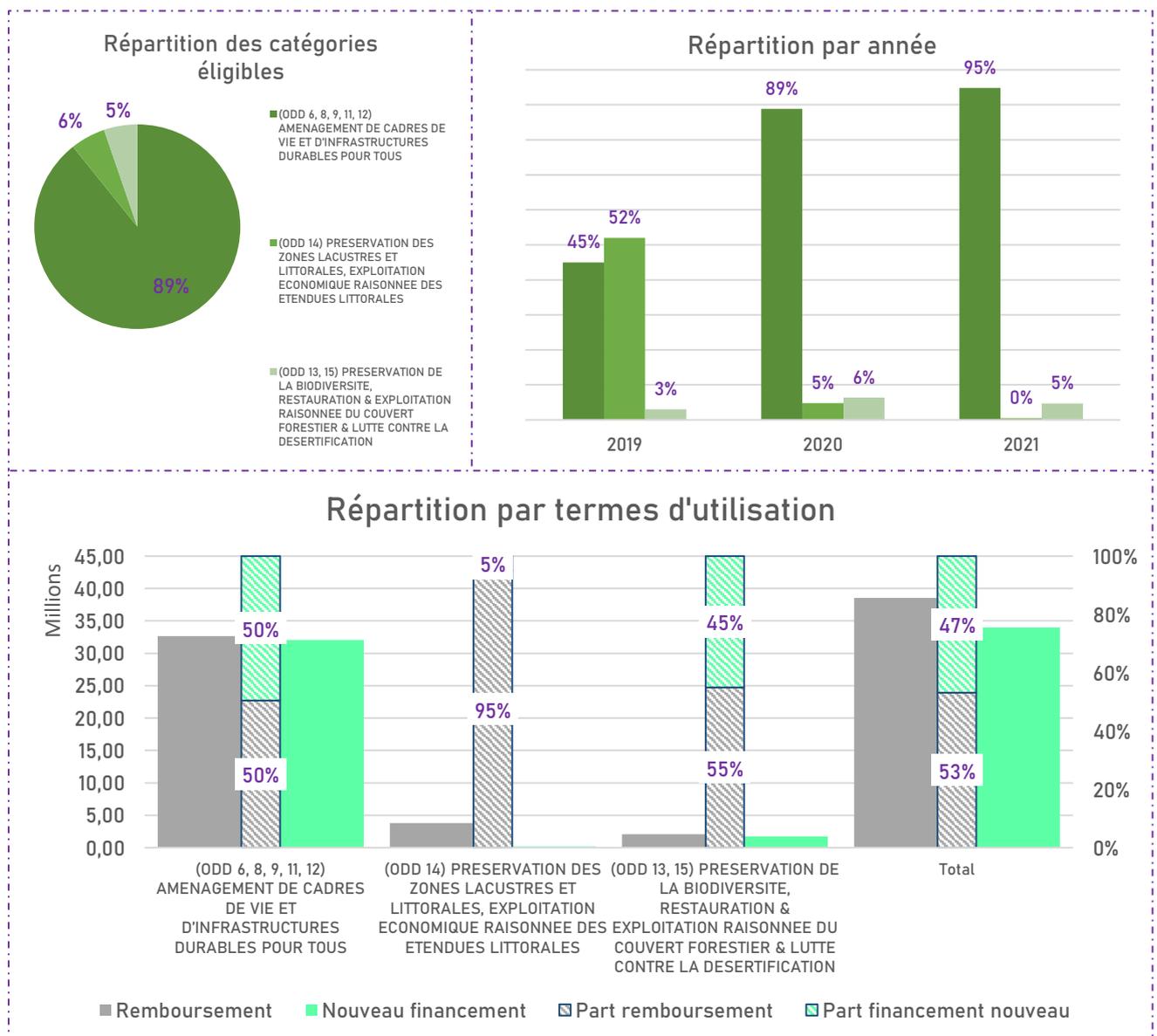


Source : MEF, juillet 2022

3.2.3. Pilier Planète

Une enveloppe de 72.516.447,16 € a été allouée aux dépenses éligibles du pilier « Planète » dont 38.539.943,37 € représente le remboursement soit 53,1% et 33.976.503,79 € pour le nouveau financement soit 46,9%. Cette enveloppe comprend les dépenses liées à l'« Aménagement de cadres de vie et d'infrastructures durables pour tous (ODD 6, 8, 9, 11, 12) » à hauteur de 89,3%, les dépenses relatives à la « Préservation des zones lacustres et littorales, exploitation économique raisonnée des étendues littorales (ODD 14) » couvrant 5,5% ainsi que celles relatives à la « Préservation de la biodiversité, restauration et exploitation raisonnée du couvert forestier & lutte contre la désertification (ODD 13, 15) » représentant 5,2%.

Graphique 6 : Répartition des fonds alloués au niveau du pilier « Planète »

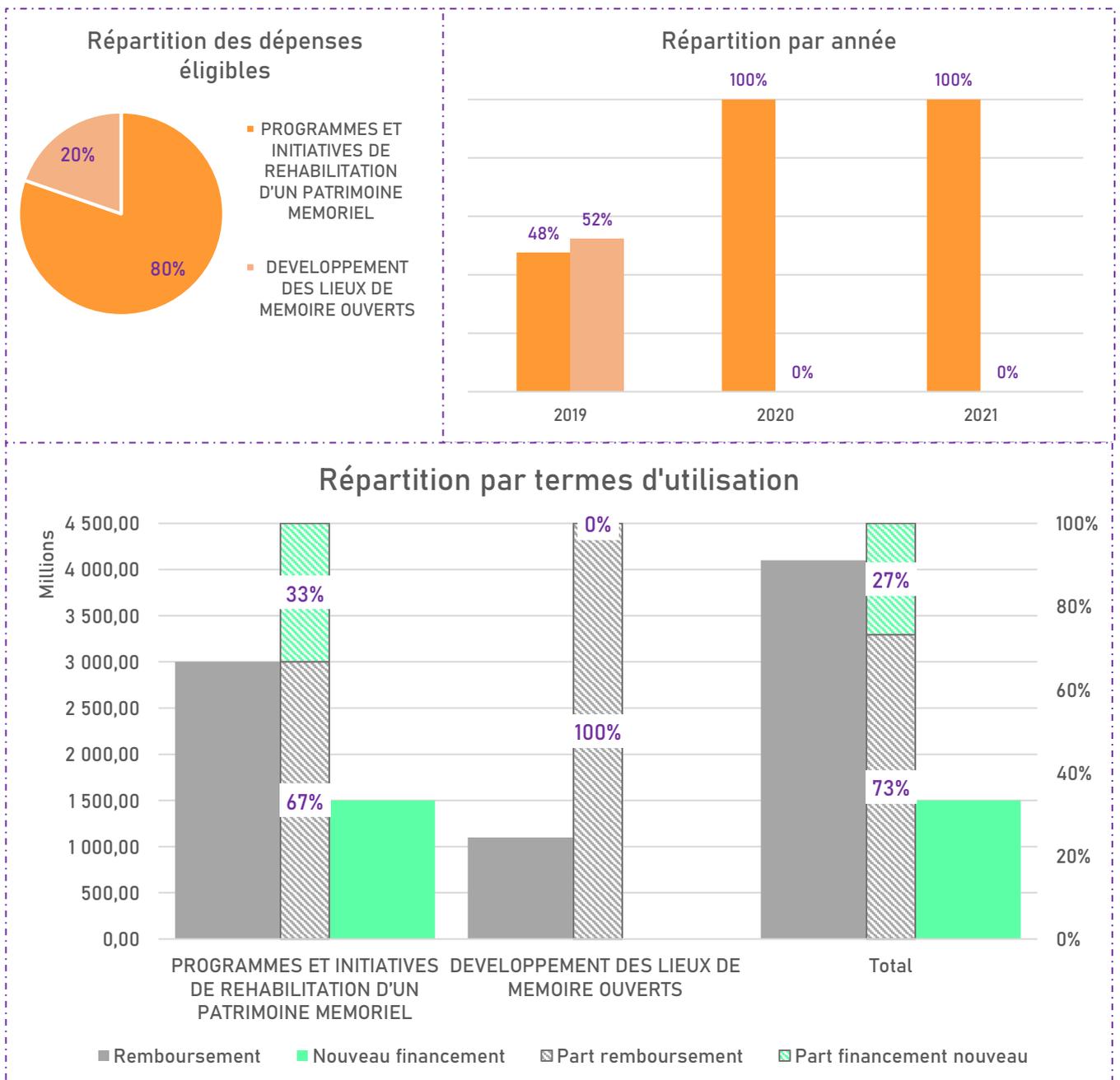


Source : MEF, juillet 2022

3.2.4. Pilier Partenariats

Le montant total alloué au pilier « Partenariats » s'élève à 8.537.144,97 € réparti entre 6.250.409,71 € pour le remboursement, soit 73,2% et 2.286.735,26 € pour le nouveau financement, soit 26,8%. Le montant alloué est destiné à la seule catégorie dépenses relatives à la « Valorisation des lieux de mémoire patrimoniaux et éducatifs et infrastructures de divertissement (ODD 4, 11, 17) ».

Graphique 7 : Répartition des fonds alloués au niveau du pilier « Partenariats »



Source : MEF, juillet 2022

3.3. Détail de l'allocation par catégorie de dépenses éligibles

Du détail par catégorie de dépenses, ressortent principalement : « l'élargissement des services éducatifs et amélioration des capacités de prise en charge des élèves et étudiants » (198,54 millions €) et « l'accès à l'eau potable et traitement des eaux usées » (85,12 millions €).

Tableau 3 : Récapitulatif des allocations par catégorie de dépenses

Piliers	Catégories éligibles de dépenses	Allocations Eurobonds 2021 (millions €)
	DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DURABLE ET PRODUCTIVE	18,36
	ACCES A L'EAU POTABLE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	85,12
	AMELIORATION DE LA SANTE POUR TOUS	36,97
	HABITAT DECENT POUR LES POPULATIONS PAUVRES	11,51
	ÉLARGISSEMENT DES SERVICES EDUCATIFS ET AMELIORATION DES CAPACITES DE PRISE EN CHARGE DES ELEVES ET ETUDIANTS	198,54
TOTAL POPULATION		350,51
 <p>Prosperité</p>	ACCES A UNE ENERGIE BAS-CARBONE, FIABLE ET PEU ONEREUSE	29,29
	CONNECTIVITE ET INCLUSION NUMERIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	18,14
	SOUTIEN A L'EMPLOI ET INCLUSION FINANCIERE DES JEUNES, DES FEMMES ET DES ENTREPRENEURS RURAUX	6,37
TOTAL PROSPERITE		53,80
 <p>Planète</p>	AMENAGEMENT DE CADRES DE VIE ET D'INFRASTRUCTURES DURABLES POUR TOUS	64,74
	PRESERVATION DES ZONES LACUSTRES ET LITTORALES, EXPLOITATION ECONOMIQUE RAISONNEE DES ETENDUES LITTORALES	3,99
	PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, RESTAURATION & EXPLOITATION RAISONNEE DU COUVERT FORESTIER & LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION	3,79
TOTAL PLANETE		72,52
 <p>Partenariats</p>	VALORISATION DES LIEUX DE MEMOIRE PATRIMONIAUX ET EDUCATIFS ET INFRASTRUCTURES DE DIVERTISSEMENT	8,54
TOTAL PARTENARIATS		8,54

Source : MEF, juillet 2022

Tableau 4 : Top 05 des catégories de dépenses éligibles regroupant 85,3% de l'Eurobond

ODD cibles	Ministères en charge	Catégorie de dépenses éligibles	Montant alloué (millions €)	% allocation totale (%)
4, 5, 10	Ministères en charge de l'Education	ÉLARGISSEMENT DES SERVICES EDUCATIFS ET AMELIORATION DES CAPACITES DE PRISE EN CHARGE DES ELEVES ET ETUDIANTS	198,54	40,9
3, 6, 11	Ministère de l'Eau et des Mines (MEM)	ACCES A L'EAU POTABLE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	85,12	17,5
6, 8, 9, 11, 12	Ministères en charge du Cadre de Vie, des Infrastructures et de l'Agriculture	AMENAGEMENT DE CADRES DE VIE ET D'INFRASTRUCTURES DURABLES POUR TOUS	64,74	13,3
3, 5, 10	Ministères en charge de la Santé et des Affaires sociales	AMELIORATION DE LA SANTE POUR TOUS	36,97	7,6
7, 13	Ministère de l'Energie	ACCES A UNE ENERGIE BAS-CARBONE, FIABLE ET PEU ONEREUSE	29,29	6,0
Sous-total (5 catégories de dépenses éligibles)			414,66	85,3
7 catégories de dépenses restantes			70,71	14,7
Total allocation			485,37	100

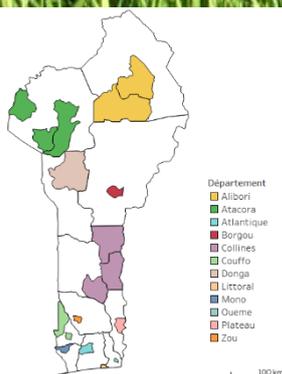
Source : MEF, juillet 2022

3.3.1. DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DURABLE ET PRODUCTIVE (ODD 1, 2, 8)



Sont ici visées les dépenses de transferts courants, de subventions et d'investissements en soutien à une agriculture responsable, c'est-à-dire respectueuse des sols et des aquifères (prélèvements modérés sur la nature afin d'éviter l'épuisement des ressources naturelles), et ne mettant pas en danger la santé des exploitants et/ou des populations riveraines.

Sont exclues ici les dépenses dont l'objet (c'est-à-dire visant directement/à titre principal) vise des appareils à moteurs à combustibles fossiles.



80,2%

Remboursement

19,8%

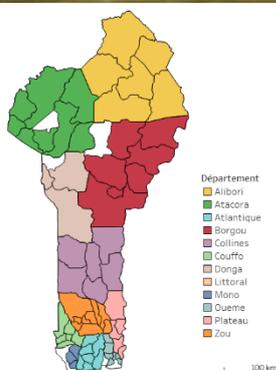
Nouveau
Financement

3.3.2. ACCES A L'EAU POTABLE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES (ODD 3, 6, 11)



Sont ici visées les dépenses d'investissements publics promouvant l'accès à une eau potable de qualité pour les consommations courantes et des installations sanitaires élémentaires pour les populations cibles.

Les interrelations positives entre cette thématique de l'eau et l'ODD 6 et les autres ODD sont nombreuses, notamment en matière de santé (ODD 3 santé et bien-être) et de prévention des maladies hydriques qui sont en partie dues à l'absence d'assainissement.



29,7%

Remboursement

70,3%

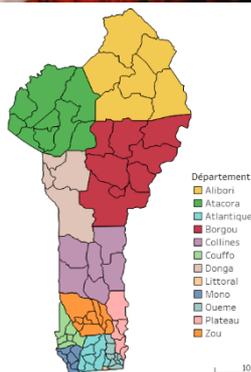
Nouveau
Financement

3.3.3. AMELIORATION DE LA SANTE POUR TOUS (ODD 3, 5, 10)



L'inclusivité dans le domaine de la santé (notamment l'universalité de l'accès et la gratuité) désigne non seulement le renforcement des capacités de prises en charge pour toucher un ensemble de populations élargi par rapport à une base de référence, mais aussi le développement de politiques sociales.

Le Bénin poursuit une mise à niveau du secteur de la santé contenue dans les « Études Nationales de Perspectives à Long Terme Bénin 2025 ». Améliorer les conditions socio-sanitaires des populations y occupe une place de choix comme l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des ressources dans le secteur santé.



68,3%

Remboursement

31,7%

Nouveau
Financement

3.3.4. HABITAT DECENT POUR LES POPULATIONS PAUVRES (ODD 1, 11)



Un cadre de vie durable tient au non-surpeuplement des logements mais aussi à la garantie de l'accès aux équipements de proximité et aux services suffisants.

L'hyperdensité de population étant souvent corrélée à l'implantation de logements informels dans des zones urbaines dont les populations se trouvent en dessous d'une moyenne de pauvreté non monétaire, l'intervention sur les conditions de vie de ces populations contribue à leur assurer un niveau de confort grâce à l'installation de nouveaux équipements.



0,0%

Remboursement

100,0%

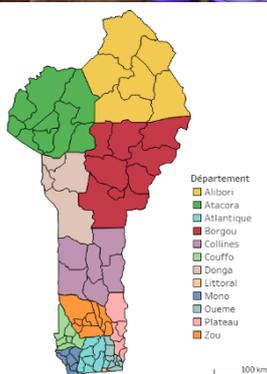
Nouveau
Financement

3.3.5. ÉLARGISSEMENT DES SERVICES EDUCATIFS ET AMELIORATION DES CAPACITES DE PRISE EN CHARGE DES ELEVES ET ETUDIANTS (ODD 4, 5, 10)



Les services éducatifs désignent à la fois les politiques de scolarisation directement prises en charge par le Gouvernement béninois pour augmenter les chances d'accès à l'éducation pour toutes et tous, mais aussi les infrastructures qui permettent aux Béninois(e)s de recevoir une éducation de qualité.

L'amélioration de la qualité des services scolaires et le financement d'équipements nouveaux peut en cela être entendu comme une manière de garder les compétences sur le sol béninois, et d'éviter des migrations Sud/Nord dues aux lacunes des infrastructures éducatives du pays. Pour l'enseignement primaire, ne sont éligibles que les investissements et les dépenses concernant des établissements éducatifs publics, dont l'accès est gratuit et universel.



54,4%

Remboursement

45,6%

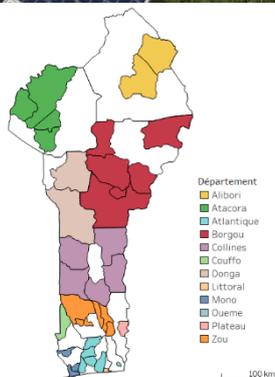
Nouveau
Financement

3.3.6. ACCES A UNE ENERGIE BAS-CARBONE, FIABLE ET PEU ONEREUSE (ODD 7, 13)



L'accès à l'électricité est un service essentiel ou dit « de base » aux bénéfices directs et indirects nombreux, qui permet notamment de disposer d'éclairage, de faire fonctionner divers appareils pouvant servir pour l'alimentation (permettant d'améliorer les taux de pénétration des énergies de cuisson propre) ou encore la (télé)communication (radiotéléphonie, internet). Cet accès est déployé et/ou encouragé par l'État à travers différentes dépenses et investissements.

Les énergies fossiles sous toutes les formes sont ici exclues (solide, liquide ou gazéifiée). L'accès à l'électricité peut être assuré par le raccordement au réseau électrique conventionnel.



56,6%

Remboursement

43,4%

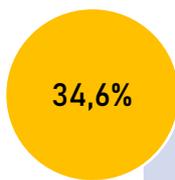
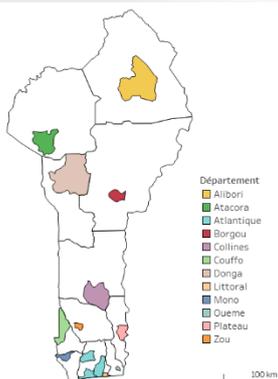
Nouveau
Financement

3.3.7. CONNECTIVITE ET INCLUSION NUMERIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE (ODD 4, 9)

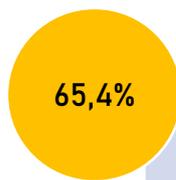


L'inclusion numérique désigne le processus qui permet à un individu d'avoir accès au numérique pour acquérir des compétences qui seront un levier de son inclusion sociale et économique. Le Programme d'actions du gouvernement 2016-2021 fixe parmi les objectifs de développement l'usage du numérique et des compétences dans les secteurs de l'éducation et des formations professionnelle, technique, initiale et continue par la connectivité à internet.

Le renforcement de la connectivité – notamment mobile – permet aux populations béninoises où qu'elles soient, en particulier dans les campagnes, d'accéder à des services de base comme les services de santé. Les plateformes numériques mobiles optimisent l'inclusion numérique et financière et stimulent l'innovation



Remboursement

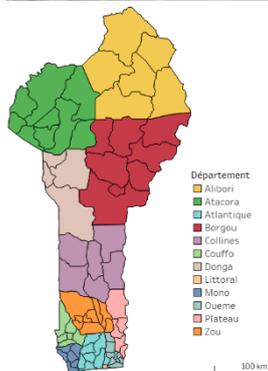


Nouveau Financement

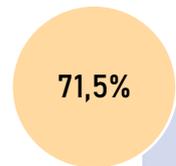
3.3.8. SOUTIEN A L'EMPLOI ET INCLUSION FINANCIERE DES JEUNES, DES FEMMES ET DES ENTREPRENEURS RURAUX (ODD 5, 8, 10)



Au Bénin, plus de 90 % des emplois proviennent du secteur informel et le chômage des 15-34 ans est particulièrement élevé. La formation professionnelle est donc un enjeu clé pour la jeunesse béninoise, exposée au chômage et à la précarité. Assurer son financement et celle des PME/ETI créées par des jeunes actifs, par le biais de mécanismes de soutien (prêts bonifiés, etc.) consentis par l'État béninois permet de renforcer l'insertion des jeunes béninois et in fine de stimuler le tissu économique du pays et sa croissance.



Remboursement



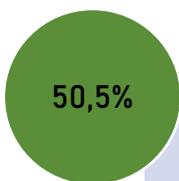
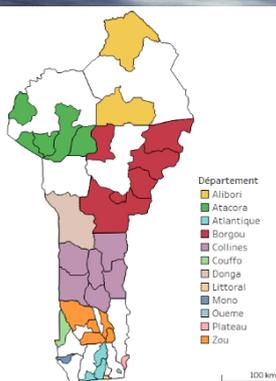
Nouveau Financement

3.3.9. AMENAGEMENT DE CADRES DE VIE ET D'INFRASTRUCTURES DURABLES POUR TOUS (ODD 6, 8, 9, 11, 12)

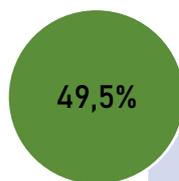


Une infrastructure durable est étroitement liée à un cadre de vie durable qui, dans une perspective hygiéniste et socialement inclusive, est à la fois salubre, aéré, et ouvert à l'ensemble des populations. Ces cadres de vie urbaine s'inscrivent pleinement dans l'émergence de villes durables ou « intelligentes ».

Les infrastructures dites durables désignent ici des lieux : à l'empreinte carbone minorée par rapport à des infrastructures classiques ; socialement inclusifs pour l'ensemble de leurs communautés et usagers ; aux critères d'implantation et d'aménagement visant par exemple à réduire les flots de chaleur urbaine dus à une urbanisation anarchique et à des phénomènes de congestion urbains causés par une défaillance des réseaux de circulation urbains ; évitant les déplacements massifs de population et ayant fait l'objet de concertation avec les populations.



Remboursement



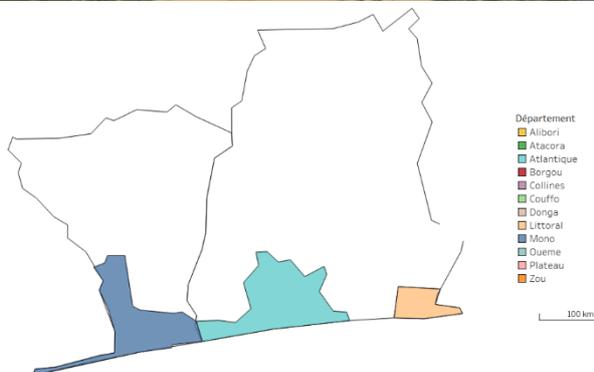
Nouveau Financement

3.3.10. PRESERVATION DES ZONES LACUSTRES ET LITTORALES, EXPLOITATION ECONOMIQUE RAISONNEE DES ETENDUES LITTORALES (ODD 14)



Sont ici visées les dépenses liées à la préservation du littoral béninois qui connaît un fort taux d'érosion côtière. Le recul du trait de côte peut atteindre 12 à 30 mètres par an aux points les plus critiques, alors que le littoral accueillait déjà 1,8 millions d'habitants, soit environ 18% de la population totale du pays dès 2013 selon les enquêtes de l'INStAD.

Aussi, le pays a-t-il entrepris d'assainir les plans et cours d'eau où se développaient une utilisation généralisée des engins et méthodes de pêche prohibés. Une brigade de surveillance des plans d'eau est créée et équipée afin de veiller à l'exploitation rationnelle et durable des écosystèmes aquatiques.



Remboursement

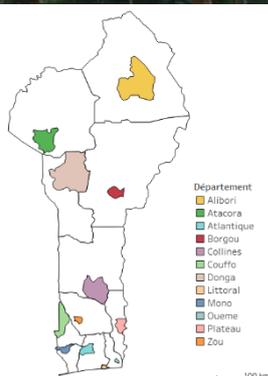


Nouveau Financement

3.3.11. PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, RESTAURATION & EXPLOITATION RAISONNEE DU COUVERT FORESTIER & LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION (ODD 13, 15)



Sont visées ici les dépenses relatives à la promotion de la gestion durable de tous les types de forêts et à la restauration des terres et sols dégradés. L'enjeu tient au fait qu'en dehors des zones classées ou protégées de manière endogène, la couverture des formations végétales naturelles (forêts denses sèches, semi-décidues, forêts galeries, marécageuses, forêts claires, savanes (arborescentes, arborées, boisées), savanes marécageuses, mangroves et forêts culturelles sacrées du Sud Bénin) est réduite par l'augmentation exponentielle de la demande de terres agricoles, la recherche des terres les plus fertiles (couvertes de forêts), la production du bois d'œuvre, le mitage urbain, et le respect parfois insuffisant de la législation forestière.



54,9%

Remboursement

45,1%

Nouveau
Financement

3.3.12. VALORISATION DES LIEUX DE MEMOIRE PATRIMONIAUX ET EDUCATIFS ET INFRASTRUCTURES DE DIVERTISSEMENT (ODD 4, 11, 17)



Dans un Bénin à forte diversité culturelle, la valorisation des différentes cultures nationales favorise l'équilibre interethnique et intercommunautaire et, par conséquent, la stabilité politique et sociale. Le Bénin est riche de plus de cent groupes linguistiques et culturels qui cohabitent dans un espace relativement réduit, où l'équilibre entre ces cultures favorise la stabilité du pays.

Les dépenses incluses au sein de cette catégorie sont donc relatives au soutien à une économie mémorielle, qui fonctionne autour de lieux de mémoire qui permettent aux Béninois d'être fédérés autour de communs qui les rattachent à la fois à leurs communautés traditionnelles et à l'histoire métissée du pays.



73,2%

Remboursement

26,8%

Nouveau
Financement

CONCLUSION

L'émission obligataire ODD du Bénin est l'expression de la nouvelle dynamique impulsée à l'économie nationale faisant preuve d'une volonté inclusive de la gouvernance orientée vers le bien-être et l'épanouissement des différentes couches de la population béninoise.

Ainsi, entrant en ligne droite de l'atteinte des quatre (04) objectifs du Plan National de Développement, le produit de ces obligations a été constitué autour de quatre piliers : (i) Population, (ii) Prospérité, (iii) Planète et (iv) Partenariats, eux-mêmes déclinés en 12 catégories de dépenses éligibles et associées à des critères d'éligibilité prédéfinis.

Au total, cinquante-sept (57) projets de développement socio-économiques sont bénéficiaires du montant levé auprès des investisseurs et partenaires. S'établissant à environ 485,4 millions €, le montant alloué à l'ensemble des projets retenus est réparti pour moitié en remboursement et l'autre en nouveau besoin de financement.

Du point de vue des différents piliers, la part du remboursement est plus élevée au niveau des piliers « Partenariats » et « Planète » respectivement 73,2% et 53,1% au moment où celle relativement élevée du nouveau financement, notée au niveau des piliers « Prospérité » et « Population », est respectivement estimée à 54,1% et 50,6%.

Par ailleurs, une évaluation indépendante du mécanisme d'allocation des fonds a été effectuée sur ce rapport par le cabinet d'audit Deloitte France. Les conclusions de leur rapport sont en annexe du document.



ANNEXES



Tableau 5 : Présentation détaillée des projets associés aux dépenses éligibles au financement ODD

Catégories de dépenses éligibles	Projets/Programmes	Objectif Projets	Remboursement		Nouveau financement		Poids par catégories (%)
			Montants (en millions €)	Part (%)	Montants (en millions €)	Part (%)	
#Pilier 1 : Population							
 <p>DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DURABLE ET PRODUCTIVE</p>	Programme d'appui aux exploitants agricoles	Renforcer les investissements agricoles dans les communes du Bénin	3,3	58,9	2,3	41,1	30,3
	Programme de renforcement de la sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire	Assurer la sécurité sanitaire des produits au niveau de tous les maillons de la chaîne alimentaire en conformité avec les exigences internationales en matière d'innocuité des produits alimentaires, de protection de la santé des animaux et de la préservation des végétaux	3,9	100	-	-	21,2
	Programme de valorisation des chaînes de valeur ajoutée des produits alimentaires	Contribuer à la promotion et à la structuration équitable des chaînes de valeur ajoutée des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires	2,6	100	-	-	14,1
	Programme de facilitation de l'accès aux financements agricoles	Promouvoir l'investissement privé dans le secteur agricole	5,0	78,5	1,4	21,5	34,4
 <p>ACCES A L'EAU POTABLE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</p>	Projet de développement Des Infrastructures Hydrauliques Multifonctions et Gestion durable Des Ressources En Eau	Promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins hydrographiques et construire des infrastructures hydrauliques multifonctions	4,5	81,4	1,0	18,6	6,5
	Projet Equité de construction de 80 nouveaux systèmes dans les zones critiques	Accroître l'accès aux services d'eau potable en milieu rural à travers le développement des systèmes d'eau potable	-	-	22,9	100	26,9
	Projet de Construction de 95 Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable multi villages	Accroître l'accès aux services d'eau potable en milieu rural à travers le développement des systèmes d'eau potable	0,6	2,6	22,9	97,4	27,6
	Projet de renforcement du système d'approvisionnement en eau potable des villes de Savè, Glazoué et Dassa et ses environs	Renforcer les systèmes d'alimentation en eau potable des villes de Savè, Dassa-Zoumé, Glazoué et environs	0,8	100	-	-	0,9
	Projet de renforcement du système d'approvisionnement en eau potable de la ville de Parakou et ses environs	Renforcer du système d'approvisionnement en eau potable de la ville de Parakou et ses environs	0,6	100	-	-	0,8
	Projet de renforcement du système d'approvisionnement en eau potable de la ville d'Abomey-Calavi et ses environs	Renforcer le système d'approvisionnement en eau potable de la ville d'Abomey-Calavi et ses environs	6,8	42,1	9,4	57,9	19,0

Catégories de dépenses éligibles	Projets/Programmes	Objectif Projets	Remboursement		Nouveau financement		Poids par catégories (%)
			Montants (en millions €)	Part (%)	Montants (en millions €)	Part (%)	
	Projet de renforcement du système d'approvisionnement en eau potable des villes d'Abomey, Bohicon et ses environs	Renforcer le système d'approvisionnement en eau potable des villes d'Abomey, Bohicon et ses environs	11,9	76,2	3,7	23,8	18,3
 <p>AMELIORATION DE LA SANTE POUR TOUS</p>	Programme de renforcement de la Protection sociale	Renforcer la protection sociale par le régime d'assurance maladie et la gratuité de la césarienne	1,7	23,7	5,3	76,3	18,9
	Programme National d'Appui à la vaccination pour tous	Contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité liées aux maladies évitables par la vaccination	4,6	87,6	0,7	12,4	14,3
	Programme de renforcement de la prise en charge des hémodialysés	Réduire les décès dus à l'insuffisance rénale chronique	5,9	64,5	3,3	35,5	24,9
	Programme d'appui global au CNHU	Renforcer l'équipement et le fonctionnement du CNHU	5,3	80	1,3	20	17,8
	Programme National de Lutte contre le Paludisme	Soulager les populations du poids des dépenses de santé liées au paludisme	0,3	40	0,5	60	2,1
	Programme de prise en charge médicale intégrée du nourrisson et de la femme enceinte atteints de la Drépanocytose	Contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité chez le nourrisson et de la femme enceintes liées à la drépanocytose	1,4	81,8	0,3	18,2	4,5
	Programme intégré de gestion des produits sanguins	Améliorer la disponibilité des produits sanguins sur toute l'étendue du territoire national	5,8	93,7	0,4	6,3	16,7
	Projet d'Equiper et de Réhabilitation des Formations Sanitaires	Equiper et réhabiliter les formations sanitaires	0,3	100	-	-	0,8
 <p>HABITAT DECENT POUR LES POPULATIONS PAUVRES</p>	Projet de construction de 500 logements sociaux	Construire 500 logements sociaux de type (F3 et F4) dont 200 à Ouidah, 200 à Allada et 100 à Parakou à louer prioritairement au personnel des forces de défense et de sécurité en prélude au démantèlement dans les prochains jours du camp Guézo de Cotonou.	-	-	11,5	100	100,0
	Programme de renforcement de l'accès aux services sociaux universitaires	Améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants à travers les prestations et les services propres	5,8	79,0	1,5	21,0	3,7
	Projet Sèmè City	Concevoir, planifier et développer une ville intelligente et durable axée sur l'innovation et le savoir, offrant un	7,6	50	7,6	50	7,7

Catégories de dépenses éligibles	Projets/Programmes	Objectif Projets	Remboursement		Nouveau financement		Poids par catégories (%)
			Montants (en millions €)	Part (%)	Montants (en millions €)	Part (%)	
 <p>ÉLARGISSEMENT DES SERVICES EDUCATIFS ET AMELIORATION DES CAPACITES DE PRISE EN CHARGE DES ELEVES ET ETUDIANTS</p>		cadre stimulant et favorisant une synergie renforcée entre l'enseignement, la recherche et l' entrepreneuriat pour répondre aux besoins de compétences des marchés Africains					
	Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (Volet cantines scolaires)	Faciliter l'accès et la rétention des enfants à l'école	30,4	59,4	20,8	40,6	25,8
	Programme de renforcement des capacités d'accueil dans le MEMP	Renforcer les capacités d'accueil dans les écoles de la Maternelle et Primaire	-	-	6,6	100	3,3
	Programme de renforcement de l'accès universel à l'éducation de base pour tous	Assurer la prise en charge des écolages dans les écoles primaires publiques	9,2	55,5	7,3	44,5	8,3
	Programme Spécial de Pré-Insertion dans l'Enseignement Maternel et Primaire	Résoudre le problème de manque d'enseignants dans les établissements et résorber un tant soit peu, le chômage des jeunes	10,5	48,9	10,9	51,1	10,8
	Programme de renforcement des capacités du personnel d'encadrement de l'éducation nationale	Contribuer au financement de l'école de formation du personnel d'encadrement de l'Education Nationale	0,7	68,3	0,4	31,7	0,6
	Programme d'appui à la scolarisation des élèves filles du second cycle	Etendre la mesure d'exonération des frais d'inscription aux élèves filles du Second Cycle de l'Esg	9,4	58,6	6,6	41,4	8,0
	Projet de Construction, de Réhabilitation et D'Equipement Des Infrastructures D'etfp (Pcrei-etfp)	Améliorer l'accès et la qualité de l'ETFP dans le respect des normes d'infrastructures et d'équipements en adéquation avec le marché du travail	6,4	99,4	0,0	0,6	3,2
	Programme Spécial de Pré-Insertion dans l'Enseignement Secondaire	Résoudre le problème de manque d'enseignants dans les établissements et résorber un tant soit peu, le chômage des jeunes	25,0	48,9	26,0	51,1	25,7
	Programme d'incitation à l'enseignement en milieu défavorisé	Mettre en place un régime d'inciter à l'enseignement en milieu défavorisé	3,0	52,9	2,7	47,1	2,9
#Pilier 2 : Prospérité							
	Projet de promotion durable de Biomasse électricité au Bénin (PPDBEB)	Réduire les émissions de GES en créant un environnement juridique, réglementaire et commercial favorable et en renforçant les capacités institutionnelles, administratives et techniques pour promouvoir la production d'électricité par gazéification de la biomasse sèche	0,7	17,0	3,2	83,0	13,4

Catégories de dépenses éligibles	Projets/Programmes	Objectif Projets	Remboursement		Nouveau financement		Poids par catégories (%)
			Montants (en millions €)	Part (%)	Montants (en millions €)	Part (%)	
 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p> <p>13 INDICES RELATIFS AU GIEP COMME LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> <p>ACCES A UNE ENERGIE BAS CARBONE, FIABLE ET PEU ONEREUSE</p>	Programme D'Action Pour L'Electrification Des Localités Rurales du Benin	Renforcer le réseau d'électrification des localités rurales	8,1	60,5	5,3	39,5	45,8
	Projet de Renforcement de la Résilience du Secteur de l'Énergie aux Impacts Des Changements Climatiques Au Benin (Pana Energie)	Réduire les conséquences des variabilités et changements climatiques pour le secteur de l'énergie au Bénin	2,2	45,2	2,6	54,8	16,5
	Programme d'urgence pour l'électrification rurale	Réaliser des travaux D'Electrification de 17 Localités Rurales Par Raccordement Au Réseau Conventionnel	2,6	100	-	-	8,7
	Projet de renforcement et d'extension des réseaux électriques	Accroître la capacité du système de distribution de l'énergie électrique et garantir l'accès des populations bénéficiaires à une énergie électrique fiable et de qualité	3,1	66,8	1,5	33,2	15,7
 <p>9 INDUSTRIE INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> <p>4 REDUCTION DE LA POUVROYE</p> <p>CONNECTIVITE ET INCLUSION NUMERIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE</p>	Projet de Déploiement des Points Numériques Communautaires dans les communes et dans les arrondissements du Bénin	Assurer l'accès à l'internet haut et très haut débit dans les chefs-lieux de communes des zones non ou mal couvertes	-	-	0,6	100	3,4
	Programme d'incitation à l'usage du numérique dans l'éducation et la formation	Généraliser l'introduction et l'usage du numérique dans l'enseignement au Bénin	-	-	1,5	100	8,4
	Projets de Déploiement des infrastructures numériques pour l'extension de la couverture haut débit dans les zones de SU (60 sites)	Déployer des infrastructures numériques pour l'extension de la couverture haut débit sur 60 sites	-	-	2,8	100	15,3
	Projet Administration intelligente	Améliorer l'efficacité et l'ouverture de l'administration en recentrant le service public autour de l'usager et promouvoir la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption	5,0	78,0	1,4	22,0	35,4
	Projet Généralisation de l'usage du e-Commerce	Mettre en place les leviers (enablers) réglementaires, fiscaux et opérationnels pour généraliser l'usage de l'e-commerce et développer les paiements en ligne et mobile	-	-	0,5	100	2,9
	Projets de Développements de Contenus numériques	Adopter les services et usages numériques innovants et de qualité dans tous les secteurs de la vie économique et sociale	-	-	1,5	100	8,4
	Projet de Densification du Réseau Haut Débit et très Haut Débit	Assurer la densification du réseau haut et très haut débit du Bénin	-	-	1,3	100	7,4
	Projet de Sécurité Numérique du Bénin	Assurer un cyberspace sécurisé et attrayant pour une économie numérique florissante au Bénin	1,3	37,3	2,1	62,7	18,8

Catégories de dépenses éligibles	Projets/Programmes	Objectif Projets	Remboursement		Nouveau financement		Poids par catégories (%)
			Montants (en millions €)	Part (%)	Montants (en millions €)	Part (%)	
 SOUTIEN A L'EMPLOI ET INCLUSION FINANCIERE DES JEUNES, DES FEMMES ET DES ENTREPRENEURS RURAUX	Programme Spécial d'Insertion dans l'Emploi	Faciliter l'insertion professionnelle de deux mille (2000) jeunes diplômés dans les entreprises par an et dont la rémunération est directement prise en charge par l'Etat au cours de la première année, et partiellement au cours de la deuxième année, la différence étant prise en charge par les entreprises bénéficiaires	-	-	3,6	100	56,6
	Programme de facilitation de l'accès des micro-crédits aux plus pauvres	Faciliter l'obtention de micro-crédits à moindre coûts aux plus pauvres	1,8	65,5	1,0	34,5	43,4
#Pilier 3 : Planète							
 AMENAGEMENT DE CADRES DE VIE ET D'INFRASTRUCTURES DURABLES POUR TOUS	Projet de modernisation du système de collecte et de gestion des déchets dans le Grand Nokoué	Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations	21,0	48,8	22,0	51,2	66,4
	Programme d'appui global à l'amélioration du cadre de vie dans les communes du Bénin	Pérenniser les investissements du secteur de l'assainissement mis en place dans les principaux centres urbains du Bénin afin de les rendre plus fonctionnels et plus attractifs	0,0	0,5	1,5	99,5	2,4
	Projet de Développement Des Périmètres Irrigues En Milieu Rural (Pdpim)	Contribuer à l'autosuffisance en riz, à la diversification des cultures, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté en milieu rural	0,1	4,3	1,7	95,7	2,7
	Programme Des Villes durables	Parvenir à la durabilité et à la résilience des principaux centres urbains du Bénin par le relèvement des niveaux d'infrastructures, d'équipements et de services, ainsi que par la protection et l'amélioration des environnements locaux	5,3	100	-	-	8,2
	Programme d'appui global à l'amélioration des pistes rurales dans les communes du Bénin	Contribuer à la réalisation et l'entretien des pistes rurales dans les communes du Bénin	6,3	54,1	5,3	45,9	18,0
	Programme D'Urgence de Désenclavement Dans les Localités du Benin: Construction de 15 Ponts Métalliques	Améliorer la mobilité des personnes et des biens ainsi que les conditions d'accès aux infrastructures sociocommunautaire de base	-	-	1,5	100	2,3

Catégories de dépenses éligibles	Projets/Programmes	Objectif Projets	Remboursement		Nouveau financement		Poids par catégories (%)
			Montants (en millions €)	Part (%)	Montants (en millions €)	Part (%)	
 <p>14 VIE AQUATIQUE</p> <p>PRESERVATION DES ZONES LACUSTRES ET LITTORALES, EXPLOITATION ECONOMIQUE RAISONNEE DES ETENDUES LITTORALES</p>	Programme de Protection du Littoral Contre L'Erosion Côtière (Cotonou-Siafato, Hilacondji-Bouche du Roy, Grand-Popo-Ouidah)	Renforcer la résilience du littoral béninois contre les effets des changements climatiques et protéger la côte contre l'avancée de la mer	3,8	95,0	0,2	5,0	100
 <p>15 VIE TERRESTRE</p> <p>13 MESURES RELIEVEES A QUALITE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> <p>PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, RESTAURATION & EXPLOITATION RAISONNEE DU COUVERT FORESTIER & LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION</p>	Programme national de reboisement du territoire par des mesures incitatives	Améliorer le couvert forestier national pour la satisfaction des besoins en produits forestiers et l'atténuation du changement climatique	0,5	24,1	1,7	75,9	59,4
	Projet de Gestion Des Forêts et Terroirs Riverains du Benin (Pgfr)	Contribuer à l'amélioration de la Gestion des Forêts et Terroirs Riverains du Benin	1,5	100	-	-	40,6

#Pilier 4 : Partenariats

Catégories de dépenses éligibles	Projets/Programmes	Objectif Projets	Remboursement		Nouveau financement		Poids par catégories (%)
			Montants (en millions €)	Part (%)	Montants (en millions €)	Part (%)	
   VALORISATION DES LIEUX DE MEMOIRE PATRIMONIAUX ET EDUCATIFS ET INFRASTRUCTURES DE DIVERTISSEMENT	Programme Spécial de Réhabilitation de la Cite Historique D'Abomey (Psrcha)	Contribuer à l'amélioration du cadre de vie et des conditions de transport dans la cité historique d'Abomey	4,6	66,7	2,3	33,3	80,4
	Programme de Préservation et Mise En Valeur du Patrimoine Culturel et du Patrimoine Naturel A Caractère Culturel	Conserver et valoriser le patrimoine culturel national	1,7	100	-	-	19,6

République du Bénin

Représentée par le Ministère de l'Économie et des Finances

993X+6H7, Rte De L'Aéroport

Cotonou, Bénin

Rapport d'assurance limitée de l' Auditeur Indépendant sur les informations relatives à l'allocation, au 13 juillet 2022, des fonds levés par la République du Bénin avec des obligations Objectifs de Développement Durable (« ODD ») émises le 15 juillet 2021

Au Ministère de l'Économie et des Finances représentant la République du Bénin

En notre qualité d'Auditeur Indépendant et en réponse à votre demande, nous avons réalisé une mission d'assurance limitée sur les informations suivantes (« les Informations ») : l'allocation, en date du 13 juillet 2022, des fonds levés par le biais des obligations ODD émises (« les Émissions ») à hauteur de 500 000 000 € figurant dans le rapport ODD (« le Rapport d'Allocation »).

Les Informations ont été préparées conformément l'émission obligataire en date du 15 juillet 2021 (les « Notes d'amortissement ») et du référentiel d'obligation ODD défini par la République du Bénin (le « Référentiel d'obligation ODD »).

Notre conclusion d'assurance limitée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été préparées conformément au Référentiel d'obligation ODD du Bénin utilisé, et aux principes de préparation fixés dans le Rapport d'Allocation (Cf. ci-après « Comprendre la préparation des Informations par la République du Bénin »).

Nous n'exprimons pas de conclusion d'assurance sur les informations relatives à des périodes antérieures non couvertes par le Rapport d'Allocation ou sur toute autre information ne figurant pas dans ledit Rapport. Nous n'avons pas examiné d'autres informations communiquées sur des projets individuels et ne fournissons aucune assurance à leur égard.

Comprendre la préparation des Informations par la République du Bénin

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant aux Notes d'amortissement et au Référentiel d'obligation ODD disponible sur le site internet ou sur demande.

Limitations inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans le Rapport d'Allocation, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles au choix de méthodologie et aux hypothèses et/ou estimations utilisées pour leur préparation et présentées dans le Rapport d'Allocation.

Les responsabilités de la République du Bénin

Il appartient au Ministère de l'Économie et des Finances de la République du Bénin de :

- Sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- Sélectionner des Projets Éligibles au regard des critères d'éligibilité ;
- Préparer les Informations conformément aux Notes amortissables et au Référentiel d'obligation ODD ;
- Concevoir, mettre en œuvre et maintenir le contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation des Informations, exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs.

Notre responsabilité

Il nous appartient sur la base de nos travaux de :

- Planifier et exécuter la mission afin d'obtenir une assurance limitée que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs ;
- Formuler une conclusion indépendante, sur la base des procédures réalisées et des éléments probants obtenus ; et
- Communiquer notre conclusion au Ministère de l'Économie et des Finances représentant la République du Bénin.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de :

- Remettre en cause les Critères d'éligibilité, et, en particulier, de donner une interprétation des termes des Contrats d'émission ;
- Nous prononcer sur l'utilisation effective des fonds alloués aux Projets éligibles postérieurement à leur allocation

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance du Programme d'action du gouvernement et des projets sélectionnés qui permettent d'atteindre les objectifs de développement durable définis par la République du Bénin ;
- Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par le Ministère de l'Économie et des Finances, représentant la République du Bénin, afin de réunir les Informations par le biais des demandes d'informations adressées à la Direction ;
- Nous avons vérifié la séparation adéquate des fonds levés par les Émissions et leur allocation exclusive à des Projets éligibles ;
- Nous avons réalisé les rapprochements nécessaires entre les Informations et les données comptables dont elles proviennent et avons effectué des contrôles de substance, sur la base d'échantillons et par le biais d'autres méthodes de sélection, afin de vérifier la concordance des Informations avec les pièces justificatives de la comptabilité ;
- Nous avons vérifié la cohérence des informations quantitatives telles que publiées dans le Rapport d'Allocation.

La nature et le calendrier des procédures réalisées dans le cadre d'une mission d'assurance limitée varient et sont plus restreints que pour une mission d'assurance raisonnable. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu lors d'une mission d'assurance limitée est sensiblement moins important que si nous étions intervenus dans le cadre d'une mission d'assurance raisonnable.

Le présent rapport a été préparé dans le contexte décrit ci-avant et ne peut être utilisé, distribué ou mentionné à d'autres fins.

Paris, le 13 juillet 2022

L'Auditeur Indépendant



Deloitte & Associés
Ambroise Depouilly